



Lettre de l'association Vivre en Famille

Mai 2004

Au service de la famille, des personnes handicapées mentales – enfants et adultes

Ces enfants
Qui nous font grandir

Une grande et belle journée des familles 22 mai 2004



Devant plus de 700 personnes, Maurice LABAISSE, Président de l'association Vivre en Famille, a ouvert cette journée.

« Nous voilà réunis à nouveau cette année et en grand nombre, cela nous réjouit, je vous remercie pour votre présence.

J'ai le plaisir d'accueillir Monsieur le Dr WADIER, Vice-Président du Conseil Général et Président de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports et des Affaires Sociales. Monsieur BUREL, Président est excusé il n'a pu se libérer de ses obligations.

Comme à l'habitude nous suivrons dans les grandes lignes notre programme et comptons sur vos interventions pour enrichir notre discussion.

D'abord quelques mots sur la vie de l'association Vivre en Famille qui comme vous le savez a vécu dans la tourmente depuis 2 ans, nous avons encaissé, nous avons parfois ployé sous les coups mais le vent s'est calmé et le ciel semble se dégager et nous sommes toujours debout.

Sans insister sur cette période douloureuse nous y reviendrons en terme de prévisions de nos activités »

Après avoir rappelé brièvement l'histoire de l'association, son organisation et ses différents pôles d'activités, Maurice LABAISSE a poursuivi « Ce qui caractérise le mieux notre activité pour l'adoption c'est bien votre présence aujourd'hui. Nous avons devant nous sur ce site plus de 700 personnes adultes et enfants venus de tous les départements et souvent de loin, venus retrouver pour quelques heures une association, toute une équipe, qui à un moment de leur vie de couple, vie familiale, ont eu besoin d'être écoutés de voir leurs demandes et leurs désirs d'enfants pris en compte. Nous les avons accompagnés jusqu'au moment tant attendu : l'arrivée de l'enfant au sein de leur foyer.

Aujourd'hui ces familles sont là, vous êtes là et chaque année plus nombreuses encore à l'association « Vivre en Famille » et ce n'est pas une étiquette mais bien une réalité, le mot famille. Nous sommes c'est vrai un peu votre famille car l'adoption c'est une histoire d'amour, d'un couple pour un enfant, mais avec au centre un intermédiaire intimement mêlé et pendant de longs mois à cette histoire d'amour qui prend corps.

Pour ceux qui ignorent les choses de l'adoption que de moments forts, que de questions, que d'inquiétudes parfois que nous sommes les seuls à partager avec ces couples et quand je dis nous c'est évidemment toute l'équipe, au mépris des heures passées au téléphone, sur les dossiers, à Roissy pour celles et ceux qui se lèvent très tôt pour être avec les heureux parents à l'aéroport.

Tout cela ne relève pas de mesures réglementaires ou administratives mais d'un état d'esprit qui nous anime même si par ailleurs les règles de fonctionnement et de contrôles doivent exister.

A ce jour « Vivre en Famille » depuis 1997 a permis à plus de 400 enfants français et étrangers de vivre au sein d'une famille ; et c'est bien aux enfants à qui nous pensons et vous pouvez relire notre charte morale qui stipule que l'adoption demeure une mesure de protection de l'enfant et qu'à ce titre toutes les décisions de notre Comité de placement sont prises dans l'intérêt supérieur de l'enfant. C'est d'abord aux enfants que nous pensons lorsque les candidatures que vous avez déposées sont examinées puis retenues.

Nous réalisons ainsi, et les pouvoirs publics commencent à le reconnaître, un véritable travail social...

Pour terminer mon propos, je tiens à vous remercier, vous les familles, pour la confiance que vous avez su nous témoigner pendant cette période difficile, vous avez été exemplaires, car vous avez été vous aussi malmenées, vous avez subi les enquêtes de la gendarmerie chez vous, vous avez vu la justice suspecter ce qui représente au plus profond de vous-même un des grands moments de votre vie ; **aucune raison ne le justifiait.**

Si un message de sympathie devait nous être adressé par les administrations à l'origine de ces enquêtes, je souhaite ardemment qu'il vous soit adressé en priorité ainsi qu'à celle qui est près de moi, Edith. Personne mieux que moi ne sait ce qu'elle a fait pour ces petits parfois au seuil de la mort je pense à Nicolas, au petit Maurice..., ces enfants qu'elle a permis de sauver parce qu'elle a su leur insuffler ce qui leur manquait le plus, l'amour dont ils avaient besoin pour vivre. J'espère qu'un jour quelqu'un vous demandera, lui demandera pardon. Maintenant, refermons ce dossier pour aujourd'hui et continuons la réunion dans la dynamique ancrée en nous au service de la famille et des personnes handicapées – c'est notre chemin, c'est le votre aussi, Merci. »



Bilan de l'Organisme d'Adoption 2003

Enfants Djiboutiens arrivés : 58 (1)
 " " attribués : 64 (2)

(1) dont garçons : 30 – filles : 28
 (2) dont la petite Mouna, 8 ans lourdement handicapée qui a cette chance maintenant d'avoir des parents. Elle est attendue pour début juillet. Nos encouragements à Marie et François.

Délais moyens des arrivées : 3 à 6 mois après l'attribution

Enfants français handicapés :

Vous le savez la structure d'accueil « lieu de vie » est fermée depuis fin 2002. Elle a permis l'adoption en 5 ans de 80 enfants handicapés. L'année 2003 (non significative) a connu grâce à nos interventions 2 adoptions indirectes, 2 autres sont en cours.

Edith LABAISSE,
 Responsable de l'Organisme Autorisé pour l'Adoption

POUPONNIERE

Depuis la loi 2002, les structures d'accueil dans le domaine de l'adoption doivent être des établissements médico-sociaux. C'est ainsi que nous avons déposé en février 2003 un projet de transformation de notre lieu de vie en pouponnière pour enfants handicapés adoptables.

Ce dossier a fait l'objet d'une étude devant la Commission Régionale – CROSMS le 25 mars 2004. Après une plaidoirie d'une heure devant une trentaine de professionnels, Edith et Maurice LABAISSE ont motivé leur démarche et les résultats acquis depuis 5 ans. Un avis favorable a été prononcé. Le lendemain le Président du Conseil Général a signé l'arrêté autorisant l'ouverture de cet établissement. C'est une grande victoire pour tous ceux qui ont défendu ce projet.

Des discussions sont en cours avec le Conseil Général afin d'obtenir une aide financière substantielle pour le redémarrage.

Après quelques travaux de modification de la structure et le recrutement d'une douzaine de personnes, la pouponnière devrait être opérationnelle à l'automne (rendez-vous pour l'inauguration).

SITUATION A DJIBOUTI

Les décisions politiques et notamment le départ de la ville des réfugiés pour la grande majorité éthiopiens ou somaliens ont eu pour conséquence une diminution sensible des admissions d'enfants abandonnés à l'orphelinat depuis fin 2003. L'évolution à ce jour est incertaine, cependant au cours des dernières semaines l'orphelinat a accueilli quelques enfants.

Actuellement l'orphelinat compte 37 enfants dont 20 devraient arriver dans leur famille après l'été.

La visite à l'orphelinat début mai d'Edith et Maurice LABAISSE a permis de noter un bon état de santé et un éveil tout à fait satisfaisant chez les enfants.

Il est vrai que la diminution des enfants présents permet une amélioration de la surveillance, des soins et de la stimulation.

REPONSES AUX QUESTIONS DES FAMILLES ET DEBAT SUR LE QUESTIONNEMENT DES ENFANTS ADOPTES :

Quelques conseils de notre psychologue, Dolorès JOLIVET, sachant que ces questions importantes feront l'objet d'interventions par des professionnels extérieurs à la prochaine réunion le 7 mai 2005.

« Pourquoi ai-je été abandonné ? » :

Votre enfant pourra vous poser cette question en plusieurs occasions pour vérifier notamment la vérité de vos paroles, pour être rassuré sur le fait que depuis sa naissance, il a toujours été considéré comme objet d'amour par sa mère naturelle, puis par sa mère adoptive. En effet, un enfant, pour son épanouissement narcissique, a besoin de se sentir désiré par l'amour maternel, d'être reconnu comme « bon » dans sa relation d'attachement avec sa mère et plus tard avec son père. C'est sous cette condition qu'il pourra grandir normalement. Alors, il est important de lui transmettre une image de la mère naturelle sécurisante et aimante pour qu'il accède à un mieux-être psychique auprès de vous et qu'il investisse sereinement votre relation parent-enfant. Vous êtes ses parents, alors faites-vous confiance et transmettez-lui ce que vous savez de son passé, tout simplement.

« Mais moi, je voulais être dans ton ventre » :

Madame expliquez-lui simplement votre désir d'avoir un enfant, que ce désir ne pouvait se réaliser qu'au travers de l'adoption et qu'il est depuis « votre rayon soleil ». L'important pour vous reste qu'il soit votre enfant sans pour autant « sortir de votre ventre », alors rassurez-le sur votre amour car par sa question cachée, c'est cela qu'il recherche.

Votre enfant, par cette parole, fait part de ses angoisses d'être différent des autres enfants et en conséquence que votre famille soit différente de celle de ses camarades. Aidez-le, au cours de discussions à accepter cette différence comme une richesse, comme trait identitaire, comme preuve de sa singularité.

« Moi, je veux pas être marron, mais blanc comme toi » :

Cette requête de votre enfant peut vous heurter car elle peut laisser percevoir la souffrance de ce-dernier. Il faut toutefois dédramatiser la situation : il est normal que votre enfant veuille vous ressembler car le premier modèle identificatoire reste les parents. Le développement psycho-affectif de l'enfant s'appuie sur ses différentes expériences de vie et nécessairement ses parents en sont les acteurs principaux. La source principale du mouvement identificatoire est l'aspect physique du parent. Plutôt que d'enfermer l'enfant dans son besoin de ressemblance colorée, assurez-vous avec lui, par exemple, à repérer les traits physiques (couleurs des yeux ou des cheveux...) qu'il partage avec vous ou avec d'autres membres de la famille. Prolongez ce jeu en repérant les traits comportementaux (habitudes du grand-père, se lave les mains comme papa, être coquette comme maman ...) qu'il a hérité de votre famille. Dès lors, son sentiment d'appartenance à votre famille sera renforcé et son questionnement identitaire se prolongera au cours des années. Il saura grâce à ce jeu, qu'il est votre enfant, que son rôle dans la filiation est réel.

En préambule, Mr WADIER n'a pas caché son étonnement quant au grand nombre des participants et pour une grande partie d'entre eux de l'éloignement important de leur domicile.

Ainsi que les derniers contacts avec le Conseil Général le laissaient entrevoir, le représentant de cette collectivité territoriale a manifesté clairement son souhait de voir les relations se normaliser, qu'elles soient constructives. Il a donné l'assurance qu'il ferait tout son possible dans ce sens. Il a présenté ses félicitations à Mr et Mme LABAISSE et a voulu souligner le travail remarquable de l'association depuis 1993.

IL a rappelé le récent arrêté de Mr BUREL Président du Conseil Général autorisant la réouverture de la structure d'accueil des enfants handicapés adoptables sous le statut de pouponnière après la décision favorable de la Commission Régionale (CROSMS). Mr WADIER a confirmé les intentions déjà exprimées par courrier à savoir, l'octroi d'une aide financière nécessaire au redémarrage. En effet l'interruption de fonctionnement de la structure d'accueil et les graves perturbations enregistrées dans nos activités depuis 2 ans ont obéré lourdement la situation financière de l'association. Aussi les aménagements immobiliers qu'il convient de réaliser avant l'ouverture doivent-ils être financés avec une aide extérieure. Le cautionnement d'un emprunt, les facilités de trésorerie ou encore l'apurement d'un contentieux dans la tarification 2003 du foyer des adultes, font partie des solutions actuellement étudiées. Mr WADIER a été applaudi chaleureusement par toute l'assistance. Maurice LABAISSE l'a remercié d'abord pour sa présence qui ne manquait pas de courage après ce conflit douloureux en rappelant que le site n'avait pas vu depuis longtemps la présence d'un élu de l'Assemblée Départementale et également pour les propos tenus qui ouvrent, nous le souhaitons tous, une ère nouvelle.



Les 300 enfants pris en charge par de jeunes bénévoles



Une journée d'abord festive



Lâcher de ballons, geste d'amitié et d'espoir envers les enfants de part le monde privés de famille

Riche de rencontres cette journée permet de multiples échanges entre toutes ces familles venues de nombreux départements et même de l'étranger Belgique et USA, avec comme point commun l'amour des enfants.

Stand Vivre en Famille

Accueil des participants
Présentation des activités de l'association
Réponses aux problèmes de l'adoption



Stand « Les Enfants du Bonheur »

Un soutien à Vivre en Famille
Des actions humanitaires en faveur des enfants de Djibouti
Envoi de lait, médicaments, vêtements collectés par les familles



Remise d'un groupe électrogène début mai
A Mr Ali AFKADA, Conseiller du Ministre de la Justice et à Mr Ali MOHAMED, Officier de police en présence de Sœur Marie-Dominique.



Parrainage d'écoles à Djibouti
Fournitures et matériels scolaires

LOI SUR LE HANDICAP

Vivre en Famille milite aussi pour une adaptation des lois et décrets concernant les personnes handicapées.

La journée du 22 mai 2004 se prêtait tout à fait à une sensibilisation des familles présentes quant au prochain passage devant l'Assemblée Nationale de l'importante loi sur le handicap.

A la lecture du projet il apparaît une grave lacune puisqu'il n'a fait aucune mention sur le sort des enfants abandonnés parce qu'ils sont handicapés.

Un document suffisamment explicite a été remis à chacun en souhaitant qu'il soit exploité largement

LOI SUR LE HANDICAP

Lettre à adresser **avant fin mai** aux députés et Sénateurs de votre département ainsi qu'aux 2 Ministres :
- Madame Marie-José ROIG Ministre de la Famille, 8 avenue Ségur, 75007 PARIS
- Madame Marie-Anne MONTCHAMP Ministre des Personnes Handicapées, 10 rue Brancion, 75015 PARIS

et également photocopie à transmettre aux médias nationaux – TF1, France 2, France3

MODELE DE LETTRE A MODIFIER LE CAS ECHEANT SELON VOS SENSIBILITES
ET VOTRE STYLE

M.

Dans quelques jours le projet de loi en faveur des personnes handicapées sera discuté devant l'Assemblée Nationale et nous nous en félicitons.

Cependant, à la lecture de ce texte, il n'apparaît en aucune façon une préoccupation du Gouvernement sur le sort des enfants abandonnés parce qu'ils sont handicapés.

La première intégration pour l'enfant handicapé n'est-elle pas d'abord de vivre dans sa famille, biologique ou adoptive ?

Dans notre pays plusieurs milliers d'enfants malades ou handicapés ne sont pas suffisamment proposés à l'adoption par les Services Sociaux qui en ont la responsabilité.

Aussi est-il tout à fait opportun d'introduire dans le projet de loi, un article visant à sensibiliser tous les « acteurs » sociaux sur la nécessité de proposer à l'adoption les enfants à particularités et dès leur plus jeune âge.

Il y aurait donc une incitation forte à exprimer auprès des Tuteurs et Conseils de famille des départements pour que les Organismes Autorisés pour l'Adoption qui ont montré leurs compétences dans ce domaine soit mieux reconnus, aidés et systématiquement appelés lors de tout examen de situation d'enfants handicapés pupilles de l'Etat.

C'est ainsi que l'association VIVRE EN FAMILLE – 61700 Champsecret, qui nous est très proche, a permis en 5 ans à 80 enfants handicapés d'être adoptés. Il est important de souligner que les enfants souffrant d'un handicap mental accueillis dans la structure de cet OAA avant l'âge de 6 mois, ont tous été adoptés dans un délai de 2 mois ½ à 3 mois.

Nous souhaitons également que soient arrêtées des mesures administratives visant
- à faciliter l'adoption par les familles s'orientant dans cette voie (enquête sociale conduite sans a priori, agrément obtenu plus rapidement ...°
- à mettre en place des modalités d'accueil spécifiques à titre permanent dans des familles non rémunérées (parrainage ou autre)
- à une meilleure reconnaissance de cette démarche d'adoption d'enfants différents et à une prise en charge adaptée, matérielle et financière, en regard du service rendu par ces familles à la collectivité. Une économie substantielle est ainsi réalisée sur les fonds publics.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte cette grande et noble cause et de vous joindre à ces familles, témoins d'humanité dans notre société d'aujourd'hui, qui font chez elles une vraie place à ces enfants.

Nous vous prions d'agréer, M....., l'expression de notre considération distinguée.

X

45^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Vivre en Famille se joint à une trentaine d'associations à Flers.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant reconnaît dans son préambule que l'enfant pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans un milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.

Vivre en Famille est donc concernée au titre de l'adoption.

Des manifestations seront organisées du 22 au 28 novembre 2004 –

conférences/débats, spectacles, interventions dans les écoles, installations de stands dans les galeries marchandes et au Forum de Flers.

Celles et ceux intéressés par cette commémoration sont invités à prendre les initiatives dans leur région pour rappeler la démarche sociale dans le cadre de la protection de l'enfance, de l'adoption.

POUR MEMOIRE BILAN FINANCIER DE LA JOURNEE

Location des chapiteaux et tentes :	2.033,20 €
Location tables et chaises	1.017,80 €
Frais divers d'organisation	
Sono.....	728,82 €
	<hr/>
	3.779,82 €

Participation demandée
aux familles 3.860,00 €

**Un grand merci à tous ceux qui
ont donné de leur temps du
vendredi au dimanche pour
préparer, animer, démonter et
ranger les matériels et
installations.**

DATES A RETENIR

19/09/04 : Portes ouvertes à Vivre en Famille – Journée du Patrimoine

13/11/04 : Réunion des familles concernées par le handicap
Inauguration de la pouponnière (à confirmer)

07/05/05 : Journée annuelle des familles

La lettre de l'Association « Vivre en Famille
Association reconnue Œuvre de Bienfaisance

Directeur de la publication
Maurice LABAISSE

Les Forges de Varenne
61700 Champsecret
Tél. : 02 33 37 76 88
Fax : 02 33 37 96 10